

Titre de la formation	BPJEPS ASEC Spécialités « Animateur », Mention « Animation socio-éducative et culturelle »
Référence France compétences	Cette formation BPJEPS ASEC est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP 39926 et permet d'obtenir un titre de niveau 4 Organisme certificateur : Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques Date d'échéance de l'enregistrement : 29-11-2029
Publics cibles	Toute personne âgée de plus de 18 ans qui souhaite obtenir un Brevet Professionnel pour devenir animatrice / animateur socio-culturel.
Nombre de participants par promotion	Un groupe de 25 personnes maximum
Prérequis et admission	<p>Prérequis</p> <ul style="list-style-type: none"> Être titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes : "Prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou "certificat de sauveteur secouriste du travail" (SST) en cours de validité ou équivalent être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 h au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil (ou présenter une dispense autorisée) <p>Conditions d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> Être âgé de 18 ans minimum dans l'année de formation Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté
Positionnement	Le positionnement est réalisé lors d'un entretien oral avec le responsable ou la coordinatrice pédagogique. Il permet de vérifier l'adéquation du projet professionnel du candidat avec la formation et de le situer par rapport aux objectifs visés et d'établir un Plan Individuel de Formation (PIF).
Objectifs pédagogiques	<p><i>A l'issue de cette formation, l'apprenant sera capable de :</i></p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation. Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation</p> <p>Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure</p> <p>Organiser et encadrer le vivre ensemble des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socio-culturelle</p>
Programme de la formation	<i>Le programme du BPJEPS ASEC se décline en 4 blocs de compétences :</i>

BLOC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

Concevoir un projet d'animation

- Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
- Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
- Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet

Conduire un projet d'animation

- Planifier les étapes de réalisation
- Animer en équipe dans le cadre du projet
- Procéder aux régulations nécessaires

Evaluer un projet d'animation

- Utiliser les outils d'évaluation adaptés
- Produire un bilan
- Identifier des perspectives d'évolution

BLOC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- Adapter sa communication aux différents publics
- Produire des écrits professionnels
- Promouvoir les projets et actions de la structure

Communiquer sur les activités de la structure

- Utiliser des outils digitaux
- Rédiger un contenu de communication

BLOC 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques d'animation en référence au projet de la structure

- Mettre en œuvre et expliciter les gestes et les postures professionnelles
- Utiliser les démarches pédagogiques pour permettre la découverte d'activités
- Adapter les outils et les techniques en respectant la sécurité des publics et des tiers

Conduire des activités d'animation

- Mettre en place et créer des situations ayant pour objet la découverte et la pratique d'activités culturelles, éducatives ou sociales
- Initier et mettre en place des situations d'apprentissages variées et ludiques favorisant la créativité, la prise d'initiative, la participation et la socialisation des publics

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des progressions pédagogiques permettant d'encadrer des situations éducatives de découvertes collectives et individuelles <p>BLOC 4 : Organiser et encadrer le vivre ensemble des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socio-culturelle</p> <p>Accueillir les publics au sein d'une structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles • Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif • Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets <p>Organiser les temps de la vie quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les temps d'activités en lien avec les besoins des différents publics • Réguler les phénomènes de groupe et renforcer les compétences psycho-sociales du public accueilli
<p>Durée de formation</p>	<p>Durée en heure : 406 h réparties sur une durée de 10 mois Rythme d'alternance : 2 jours en formation / 3 jours en entreprise (hors vacances scolaires durant lesquelles le stagiaire est en entreprise)</p>
<p>Lieu de la formation</p>	<p>Paris (lieux de formation différents selon les dates de rentrées)</p>
<p>Méthodes et moyens pédagogiques</p>	<p>Modalités pédagogiques : formation réalisée en présentiel proposant une approche théorique et pratique sur des activités pédagogiques. Des journées en format distanciels seront également proposées pour enrichir et compléter ces activités. Méthodes pédagogiques diversifiées actives et participatives pour favoriser les échanges et la pratique.</p>
<p>Modalités certificatives</p>	<p>Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 1 (BC1)</p> <p>Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :</p> <p>b) Production d'un document Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC1).</p> <p>b) Entretien comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ; - un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum. <p>L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation.</p>

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 2 (BC2)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

a) Production d'un document

Dans les 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un ou plusieurs support(s) de son choix présentant deux séquences de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Le ou les support(s) comprend (ent) notamment les outils de communication utilisés et constitue(nt) le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 2 (BC2).

b) Entretien comprenant :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans ses actions d'informations et de communication.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 3 (BC3)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

a) Production d'un document Dans les conditions fixées par le recteur d'académie, le candidat transmet un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique composée a minima de six séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales. Ce document présente le contexte de l'action, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées, ainsi que la séance d'activités qui sera le support de la mise en situation professionnelle.

b) Mise en situation professionnelle dans la structure d'alternance : les deux premières séances d'activités de la séquence d'animation présentées dans le document susmentionné, a minima doivent avoir été effectuées avant l'épreuve certificative. Le jour de l'épreuve, le candidat conduit la prochaine séance d'activités présentée dans le document écrit personnel susmentionné, auprès de quatre personnes au minimum pendant une durée de trente minimum à quatre-vingt-dix minutes maximum. La durée de la séance est adaptée aux caractéristiques du public.

c) Entretien comprenant :

- quinze minutes au maximum de présentation orale portant sur l'analyse par le candidat de sa séance.
- trente minutes au maximum de questionnement et d'échanges portant d'une part sur la séquence d'animation, présentée par le candidat, d'autre part sur la séance d'activité mise en œuvre et sur la capacité du candidat à adopter une

	<p>démarche inclusive des différents publics dans ses séquences d'animation et ses séances d'activités.</p> <p>Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 4 (BC4)</p> <p>Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :</p> <p>a) Production d'un document Dans les conditions fixées par le recteur d'académie, le candidat transmet un document personnel de dix pages maximum hors annexes portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique. Ce document illustre : - la construction de relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics ; - la diffusion d'information sur les enjeux sociétaux lors de temps d'échanges ; - la prévision des temps calmes ou des périodes de temps libérés permettant le maintien de l'autonomie sociale et le bien être des publics ; - le développement d'une démarche renforçant les compétences psychosociales des publics accueillis. Le candidat peut insérer en annexe des schémas, des photos ou tout autre document qu'il juge utile.</p> <p>b) Entretien comprenant : - une présentation orale par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum - un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum permettant d'apprécier l'ensemble des compétences constitutives du bloc 4.</p>
<p>Encadrement pédagogique</p>	<p>Responsable pédagogique de la formation : Kamel REZKINI Coordinateur pédagogique : Nicolas MOREL voir le descriptif de l'équipe pédagogique sur notre site internet Conseillère en Insertion Professionnelle : Cécile Karafka</p>
<p>Modalités d'inscription et délais d'accès</p>	<p>Sur dossier d'inscription accessible en ligne jusqu'à 30 jours avant le démarrage de la formation et sous réserve d'avoir fourni un dossier complet le jour de la rentrée selon les prérequis définis.</p>
<p>Conditions tarifaires et financement</p>	<p>Cette formation est accessible par divers financements et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contrat d'apprentissage – Contrat de professionnalisation – Aides régionales ou Pôle emploi – Financement personnel ou CPF – Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises) – Projet de Transitions Professionnelles <p><i>Le principe de la gratuité s'applique pour le stagiaire et son représentant légal dans le cadre de la signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)</i></p> <p>Pour plus de précisions, nous consulter</p>
<p>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</p>	<p>Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes</p>

	<p>composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap.</p> <p>Référente handicap : Cécile KARAFKA – c.karafka@trans-faire.fr</p>
<p>Poursuite ou passerelles possibles après la formation</p>	<p>Passerelles : le BLOC 1 & le BLOC 2 du BPJEPS ASEC sont transversales pour tous les BP JEPS</p> <p>Poursuite : <i>Il existe une possibilité de poursuivre son parcours de formation en DEJEPS et/ou DESJEPS « Perfectionnement sportif » ou « animation socio-culturelle » (accessibles selon des prérequis spécifiques)</i></p>
<p>Secteur d'activités et types d'emplois</p>	<p>Secteurs d'activités :</p> <p>Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.</p> <p>Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs(trices) de loisirs tous publics.</p> <p>Type d'emplois accessibles :</p> <p>Deux types d'emplois sont principalement visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animateur(trice) tous publics ; - animateur (trices) socio-culturel